

PRESENTATION

La micro crèche à été créée à l'initiative de l'association Les Petites Colombes. Cette association est dirigée par le Président Mr MARCENY Patrice. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire pour prendre toutes les décisions relatives à la vie de la micro crèche.

Ouverte depuis le 04 février 2013, cette structure située à Gondeau maison 237 chemin la Hubert accueille vos enfants de 3 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00 à temps plein ou partiel.

La micro crèche s'engage à accompagner chaque enfant dans ses premier pas vers l'autonomie et la socialisation, elle favorise l'éveil et le développement des tous - petits ainsi que leur bien être.

La structure est implantée dans une maison de 122 m² avec 35 m² de terrasse et d'un jardin. Elle met à disposition de vos enfants un cadre agréable, calme, rassurant, confortable, sécurisé et ludique. Nous sommes agréés par les services de la PMI du Conseil Général et avons bénéficié du soutien de la Caisse d'Allocation Familiale et de la Mairie de Saint Joseph.

Nous sommes à votre disposition pour toute question éventuelle

FONCTIONNEMENT

Condition d'accueil

La micro crèche « Les Petites Colombes est ouverte **du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00.**

Nous assurons un accueil régulier, occasionnel et d'urgence, sur la base de temps plein ou partiel en fonction des besoins de chaque famille et des places disponibles.

La prestation inclut la collation, le déjeuner, et le goûter, les activités **sur place.**

L'accueil d'un enfant porteur de handicap est possible dès lors que celui-ci est compatible avec la vie en collectivité.

La structure est fermée les jours fériés et 5 semaines par année.

Modalités d'inscription

Les demandes de places se font directement sur notre site ou par téléphone au **0596 56 28 77 à tout moment de l'année.**

La famille est conviée à un entretien préalable avec la gestionnaire pour définir une solution d'accueil, prendre connaissance du fonctionnement de la structure et des modalités du contrat d'accueil.

Lorsque l'inscription est validée, une période d'adaptation est proposée permettant à l'enfant, à ses parents ainsi qu'à l'équipe de faire connaissance et d'aménager une transition en douceur avant la séparation.

Les demandes non satisfaites sont enregistrées sur liste d'attente et les familles sont systématiquement contactées en fonction de l'évolution des places disponibles.

Equipe d'accueil

Les enfants sont accueillis par 4 professionnelles de la Petite Enfance expérimentés et diplômés. Selon la réglementation en vigueur, l'encadrement est exercé par 1 professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis.

La référente technique (Educatrice de Jeunes Enfants) est présente à temps partiel sur la structure. Elle assure l'encadrement de l'équipe, l'organisation de l'accueil et la coordination avec le gestionnaire. Elle est garante du bien-être de chaque enfant et de l'application du projet pédagogique.

Elle travaille en lien avec les 3 autres professionnelles.

Toute l'équipe se rend disponible au quotidien pour dialoguer avec les parents. Convivialité et professionnalisme permettent de nouer rapidement une relation de confiance et d'accompagner l'enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes.

PEDAGOGIE

L'enfant est intégré à une structure qui lui propose des animations et des activités variées et adaptées à son âge, lui permettant de faire différentes découvertes et de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure et l'aider à évoluer sans ses parents. Nous garantissons un cadre adapté et un environnement sécurisant, avec différents espaces aménagés. Les objectifs visés par les activités sont l'épanouissement et le développement de l'enfant, l'éveil dans le respect des autres, enfants et adultes, et doivent favoriser sa socialisation.

Le programme de travail auquel participent les enfants et le personnel doit absolument tenir compte du rythme biologique de l'enfant et de son âge, de son besoin de moment d'autonomie. Les activités, extérieures ou intérieures, doivent respecter les conditions d'hygiène et de sécurité imposées aux jeunes enfants pris en charge.

Le petit nombre d'enfants accueillis dans notre structure permet de recréer une ambiance chaleureuse et familiale. De part sa taille, la structure facilite le rôle de l'encadrement à mettre en application le projet pédagogique. Elle permet également aux différents membres de l'équipe d'enrichir leur expérience auprès d'un petit groupe d'enfants de 3 mois à 3 ans, de rester en contact avec les parents et ainsi d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. L'accueil personnalisé de l'enfant en est également favorisé. Chaque enfant aura droit à une attention personnalisée, une guidance propre à sa personnalité. Les encouragements et félicitations feront que vos enfants découvriront et créeront ce qui leur permettront de grandir de manière autonome.

Objectif pédagogique

- Mettre l'enfant en situation de découverte de ses 5 sens
- Faire découvrir à l'enfant les saveurs de base de notre alimentation quotidienne
- Développer leurs compétences, capacités et habilités sur les 5 sens
- Sensibiliser l'enfant à la notion du respect
- Mettre l'enfant en situation de socialisation à travers la vie en collectivité de la micro crèche, le respect des autres enfants et de l'équipe d'encadrement
- Permettre à chaque enfant de se construire des repères
- Respecter le rythme individuel de chacun
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie
- Assurer à l'enfant sa sécurité affective et physique

Les moyens pédagogiques

Le jeu est indispensable dans la construction de la personnalité. Par le jeu l'enfant exerce ses fonctions sensorielles et motrices. Jouer c'est percevoir, raisonner et grandir. L'un des rôles de la crèche est de combler le besoin de jeu et d'expériences nouvelles de l'enfant.

Les petits (3 mois-9 mois) :

Objectifs :

- Favoriser l'éveil moteur et sensoriel

Moyens :

- jouets de manipulation (hochets sonores, cubes, ballons, voitures, anneaux, jeux d'équilibre...
- chansons, jeux de doigts, jeux tactiles (carré de tissus, livres en tissu...) mobiles.

Les moyens (10 à18 mois) :

La marche ou le quatre pattes donnent à l'enfant de plus en plus d'autonomie et lui permettent d'élargir son champ d'exploration.

Objectifs :

Favoriser le développement moteur et sensoriel

- Favoriser le développement du langage
- Amener l'enfant à découvrir son corps

Moyens :

- Jeux de parcours (ramper, grimper)
- Jeux musicaux, jeux d'eau, pâte à modeler
- Jeu des odeurs
- Verbalisation
- Imagiers, livres
- Jeu du miroir, comptine

Les grands (de 18 mois à 3 ans) :

Les enfants sont avides de connaissances et d'expériences. Ils aiment « faire seul » et que l'adulte leur fasse confiance en leur donnant des responsabilités. Ils sont en quête d'autonomie

Objectifs :

- encourager l'enfant à expérimenter, à faire ses propres découvertes
- lui permettre de s'exprimer librement
- développer la précision du geste

- leur permettre de stimuler leur imaginaire
- introduire les jeux de logique, les jeux à règles
- lui permettre de reproduire des situations vécues
- l'amener à bien connaître son corps (schéma corporel)

Moyens :

- jeux corporels et moteurs (gymnastique, ballons, danse, rondes...)
- activités graphiques (dessins peinture...)
- activité manuelle (découpage collage ...)
- langage
- psychomotricité fine : perles...
- marionnettes, histoires, contes, déguisement, magie...
- dominos puzzles, lotos
- jeux d'association des formes et des couleurs
- jeux d'encastrement
- jeux d'imitation (cuisine, voitures, poupées...)
- jeu du miroir, comptine, imagier, dessin...

La crèche n'est pas un simple lieu de garde mais un lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins psychomoteur du jeune enfant au travers de multiples actions éducatives.

- ✚ Nous proposons aux enfants les activités bébé nageur et baby gym. Ces activités sont payante étant encadrés par des intervenants extérieurs.

BEBE NAGEUR

Plus que de leur apprendre à nager et à en faire des champions avant l'heure, il s'agit d'accompagner **l'éveil des tout-petits**. En effet, lorsque l'on parle de bébé nageur, l'aspect psychologique est très fort.

On cherche à lui apporter un bien-être, à lui faire découvrir de **nouvelles sensations**, des activités motrices, tout en lui apportant une confiance en lui. Il apprend ainsi à jouer et à s'épanouir et s'essaie à l'**autonomie**.

Le fait de prendre conscience d'un environnement différent de celui de tous les jours est important. Dans l'eau, l'enfant adopte un comportement moteur différent, s'adapte à de nouveaux repères, découvre des postures et des mouvements inédits, et **apprend à contrôler sa respiration**.

Tout en développant le goût pour les activités physiques, la piscine est également un lieu de **socialisation**. Cette activité est à la fois un sport individuel et de groupe. Sécurisé par ses accompagnateurs, l'enfant observe, imite, puis va au-devant des autres enfants.

COMMENT CA SE PASSE ?

Les activités se font **en groupe**, en présence **des accompagnateurs** et avec **un maître-nageur sauveteur**. L'eau, avec ses caresses à même le corps, devient un nouveau terrain de jeu. Du plaisir à l'état pur ! A la piscine, l'enfant n'apprend pas à nager mais à **jouer**, à s'épanouir en faisant tout seul et **à son rythme** mille et une expériences.

La découverte de l'eau passe par 4 grands thèmes qui s'imbriquent les uns dans les autres au fil des activités.

- Découvrir l'eau, soi-même et les autres
- Flotter, se déplacer
- Aller sous l'eau
- Entrer dans l'eau

L'enfant, d'abord porté par son accompagnateur puis tout seul, **se familiarise avec l'eau**, qui le porte et l'enveloppe. De nombreux jeux, lui permettent d'explorer de nouvelles sensations, de s'amuser tout seul, avec son accompagnateur ou avec d'autres enfants.

Selon son âge, son caractère, son expérience plus ou moins grande de l'eau, chaque enfant évolue différemment. Ne comparez pas votre enfant aux autres. **Chacun son rythme !**

Q'APPRENNENT' TILS ?

Ils s'amuse en s'éveillant à des nouvelles sensations. Dans l'eau, l'enfant adopte un comportement moteur différent de celui au sol : il s'adapte à de **nouveaux repères**, il découvre des postures et des mouvements inédits, il apprend à contrôler sa respiration. L'enfant développe un goût pour l'activité physique, prend plaisir à **devenir autonome**, et gagne certainement une bonne dose de confiance. Cet environnement stimulant favorise son **développement Psychomoteur**.

La prise de contact avec l'eau s'effectue **dans les bras de l'accompagnateur**.

L'enfant suit des **mouvements latéraux puis verticaux pour le plonger dans l'eau** jusqu'au niveau de sa bouche. Une fois rassuré, il peut être **allongé dans l'eau**. Il est ensuite plongé dans l'eau rapidement sans être lâché. Cette étape de **l'immersion** est essentielle pour lui car il va accepter peu à peu ce grand saut dans l'inconnu, apprivoiser ce nouvel élément. Automatiquement, l'enfant retiendra sa respiration pour ne la reprendre qu'en dehors de l'eau. Il faut, là aussi, beaucoup de délicatesse dans les gestes et d'encouragements de la part de l'accompagnateur.

QUI S'OCCUPE DE VOTRE ENFANT ET COMMENT ?

Le maître-nageur sauveteur (MNS) a un rôle **de conseil, de superviseur**. Rien n'est imposé dans le bassin des bébés nageurs. Le déroulement de l'activité est libre. La séance n'est pas dirigée, il ne s'agit pas d'un cours. C'est en se basant sur les aptitudes, et le climat de confiance instauré, qu'il proposera d'aller de l'avant. Si votre enfant a décidé de faire l'expérience du sous-marin, le MNS sera là **pour accompagner** cet apprentissage majeur... et s'il a décidé de sortir de l'eau, il n'y a aucune obligation.

BABY GYM

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une aisance corporelle
- Découvrir les gestes de la motricité (ramper, marcher, courir, sauter.)
- S'épanouir grâce à la confiance acquise lors des séances
- Etre en phase avec ses émotions
- Exploiter leurs capacités (psychologiques, corporelles, affectives)
- Développer une complicité dans la relation avec l'adulte
- Satisfaire le désir d'action et de mouvement

LES TARIFS

Le montant mensuel de la prestation facturée aux parents est déterminé en fonction du nombre d'heures d'accueil réalisées et du tarif horaire.

En pratique, les familles règlent à la crèche la prestation à réception d'une facture mensuelle (par chèque, espèce ou virement). La crèche vous fournit une attestation qui doit être remise à la CAF pour un remboursement partiel en fonction de vos revenus, du nombre d'enfants à charge et de l'âge de l'enfant.

Elles peuvent ensuite bénéficier de l'aide de la Caf à travers la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) en choisissant le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG dédié aux structures micro-crèches) ainsi que d'une réduction d'impôt de 50% dans la limite de 2300€ / an.

L'aide de la Caf est calculée en fonction des revenus du foyer, du nombre d'enfants à charge et de l'âge de l'enfant gardé. Les conditions pour l'année 2013 sont les suivantes : chaque année les plafonds sont révisés.

Ces tableaux vous permettent de vous situer en fonction de vos revenus et ainsi de voir quel serait le montant de l'aide dont vous pourriez bénéficier.

Enfant(s) à charge	Plafonds de revenus et de ressources 2013		
	Inférieur à	Ne dépassant pas	Supérieur à
1 enfant	20 427 €	45 393 €	45 393 €
2 enfants	23 326 €	51 836 €	51 836 €
3 enfants	26 226 €	58 279 €	58 279 €

Limitation du montant de la participation : Le montant du Complément Mode de Garde(CMG) est limité à 85% de la dépense.

Montant plafonds versés par la CAF en prestations PAJE (montant par enfant)

Enfant de 0 à 3 ans

Montant maximum	Montant médian	Montant minimum
842,84 €	726,55 €	610,32 €

Nb : 15% restent toujours à la charge de la famille. Ces informations sont données à titre indicatif et sont variables en fonction des prestations que vous touchez déjà (libre choix d'activité, cumul assistante maternelle ou bien garde à domicile...), pour une simulation, merci de bien vouloir contacter le service prestations de la CAF par téléphone ou sur internet www.caf.fr


Exemple : si vous avez un enfant et que vous avez des revenus inférieurs 20 106 euros par an vous pouvez prétendre après confirmation de la CAF bénéficier d'une aide de la PAJE de 837.81euros.

Contrat proposée par la micro crèche « Les Petites Colombes »

Contrats proposés	35 à 50 heures par semaine	24 à 34 heures par semaine
Coût horaire	5,95 €	7,20 €

Quelque soit le contrat choisit vous devez rajouter 6,00 € de frais d'entretien comprenant la collation, le déjeuner, le goûter, l'hygiène des enfants, les jeux, les jouets.

 Frais d'inscription : 150 €

 Frais de retard de paiement : 20 €

 Frais de retard : heure supplémentaire selon le contrat + 20 €

Le paiement se fait avant le 6 de chaque mois par chèque, espèce ou virement.

Un chèque de caution du montant du contrat vous est demandé, il sera remis à la fin de celui-ci s'il a été respecté.

PRE INSCRIPTION

Une demande d'inscription est à remplir et à renvoyer par mail à l'adresse suivante ou à déposer sur place.

Le gestionnaire Mme MARCENY vous contactera dans les meilleurs délais pour confirmer ou non votre inscription selon les places disponibles.

En cas d'acceptation, vous sera remis le dossier d'inscription définitive avec la liste complète des pièces à fournir.

S'il n'y a pas de place et si vous le souhaitez, votre dossier sera mis en attente qu'une place se libère.

Liste de pièce à fournir

- 150 euros pour les frais d'inscription
- 1 chèque de caution du montant d'un mois de prise en charge de l'enfant
- Pour réserver la place des arrhes de 40% du forfait mensuel
- Photocopie de la pièce d'identité de chacun des parents
- Photocopie du jugement en cas de séparation, le justificatif précisant qui à l'autorité parentale
- Photocopie du livret de famille
- Assurance responsabilité civile pour l'enfant
- Le certificat médical de non contre indication à l'entrée en collectivité établi par le pédiatre ou le médecin traitant
- Un certificat médical pour la prise de médicament antipyrétique en précisant la dose et le poids de l'enfant
- Photocopie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé
- 3 derniers bulletins de salaire du père et de la mère
- Pour les parents travailleurs indépendants et professions libérales fournir une attestation d'inscription au registre du commerce
- Le dernier avis d'imposition (2013)
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale et de la carte vitale
- attestation de la CAF
- Justification de domicile datant de moins 3 mois (quittance de loyer, factures EDF, Tél....)

POUR NOUS CONTACTER

Gondeau maison 237 chemin la Hubert 97 212 Saint Joseph / 0596 56 28 77/ 0696 92 49 01

EMAIL : les-petites-colombes@orange.fr